

Conseils pratiques

> VERIFIER l'autorisation d'utilisation des produits phytosanitaires stockés

Lorsque tous les recours à des méthodes de contrôle non chimiques des maladies et ravageurs ont été utilisés, le jardinier amateur peut être contraint d'utiliser des produits phytopharmaceutiques de synthèse. Pour cela, il convient auparavant de s'assurer que les molécules contenues dans ces produits n'ont pas fait l'objet d'interdiction d'usage. Des sites Internet permettent d'effectuer cette vérification (ex. : www.e-phy.agriculture.gouv.fr).

> RESPECTER les doses autorisées : celles ci sont souvent exprimées en poids ou volume pour 100 l d'eau. Un surdosage entraîne rarement une amélioration de l'efficacité et conduit toujours à une forte accentuation de la pollution du milieu naturel (eau, terre, air...)

> RAPPORTER aux fournisseurs et magasins spécialisés les produits phytosanitaires interdits d'usage ; ceux-ci seront détruits dans des conditions respectueuses de l'environnement par des entreprises spécialisées sous l'égide d'ADIVALOR, organisation nationale créée en 2001 pour organiser la récupération des déchets d'agrofourniture sur l'ensemble du territoire.

www.adivalor.fr

Par ailleurs, parfois certaines déchetteries acceptent de récupérer les emballages des produits phytosanitaires afin d'éviter leur dispersion dans la nature. Cependant il faut se renseigner, au préalable, auprès des plateformes de collecte des déchets.

Les prochains rendez-vous

Elevage et Territoire : démonstration désherbineuse
Samedi 26 juin 2010 à Marnac (près St-Cyprien)

- Terre en Fêtes : démonstration désherbineuse/gestion irrigation
Dimanche 8 août 2010 à Montagrier
- Journée phytosanitaire et variétés maïs chez Michel Reix
Mercredi 1er septembre 2010 à Goûts-Rossignol

CONTACT

François HIRISSOU - Tél. 05 53 28 60 80
Animateur du PAT, conseiller agronomie
Antenne de la Chambre d'Agriculture en Périgord Noir
Courriel : francois.hirissou@dordogne.chambagri.fr
Site : www.dordogne.chambagri.fr

Didier MERY - Tél. 05 53 92 47 50
Animateur du PAT, conseiller arboriculture et protection phytosanitaire
Antenne de la Chambre d'Agriculture en Isle-Dronne-Double
Courriel : didier.mery@dordogne.chambagri.fr
Site : www.dordogne.chambagri.fr

DVD « Agriculture les Nouveaux Enjeux »
1 DVD sur la conférence de Frédéric Thomas sur l'Agriculture Ecologiquement Intensive, 1 DVD sur la conférence de Jacky Dupéty sur le BRF.

A commander à l'Antenne de la Chambre d'Agriculture en Périgord noir,
4 rue du Collège
24200 SARTLAT
Tél. 05 53 28 60 80



Désherbineuse 6 rangs avec guidage caméra



Caméra



Désherbage chimique sur le rang



Désherbage mécanique au plus près du rang

Des jardins sans pesticides

Une récente étude réalisée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (Jardivert consultable sur www.actu-environnement.com) révèle que la France compte plus de 17 millions de jardiniers amateurs. Malheureusement, ce million d'hectares de jardins reçoit chaque année près de 5000 tonnes de différents pesticides. Si on rajoute à ces jardins l'ensemble des zones non agricoles tels que les espaces verts, les abords d'infrastructures et les espaces naturels non exploités, cela représente 5% du tonnage de substances actives phytopharmaceutiques commercialisées chaque année en France.

Ces usages de désherbants, insecticides et autres fongicides sont un réel danger pour l'utilisateur et l'environnement. Bien souvent, l'utilisateur et ses proches ignorent la dangerosité de ces produits pour lesquels le principe de précaution doit donc s'appliquer.

Par ailleurs, les interventions avec des pesticides sur des très petites surfaces conduisent parfois à des surdosages néfastes pour l'environnement car il est difficile d'évaluer les volumes de préparation réellement nécessaires.

De même, les applications d'herbicides sur des surfaces partiellement ou totalement imperméables (allées, dallages, terrasse, bitume...) et à proximité des points d'eaux (fossés, puits...) ainsi que le rinçage du pulvérisateur dans un caniveau ou un fossé entraînent rapidement une dégradation de la qualité de l'eau à cause du lessivage des produits phytosanitaires lors des pluies.

De plus, le traitement chimique des jardins, fossés, cours, fragilise la terre en détruisant la microflore et la microfaune du sol. La structure du sol est amoindrie, la terre se tasse, se dégrade, et devient beaucoup plus sensible à l'érosion.

Pour remédier à cela des solutions simples, efficaces peuvent être mises en œuvre à moindre coût.

Ce document réalisé à partir de témoignages fait part de pratiques respectueuses pour l'environnement, nos jardins et au final l'utilisateur.

Les animateurs des Plans d'actions territoriaux (PAT) : F. Hirissou, D. Méry.



Périgord Noir



DDT
ARS
MSA



Pour protéger l'eau potable en vallée de la Dordogne



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territoriales Dordogne en Périgord noir.



Les grands principes pour un jardin sans pesticides

Cultiver sans pesticides c'est d'abord respecter les équilibres naturels, cultiver de préférence les plantes adaptées au sol et aux conditions climatiques locales et observer.

Christian et Jacqueline Garrigue, exploitant à St-Julien-de-Lampon un jardin potager en culture biologique et approvisionnant le restaurant local "Le Roi Carotte", et Yves Farina, maraîcher à La Roque-Gageac, producteur de légumes en agriculture biologique, nous font part de leurs témoignages et expériences.

Il n'existe pas de solution miracle ou de recette prête à l'emploi. Au contraire, il faut mettre en œuvre un ensemble de grands principes et de petites astuces, applicables aussi bien par les professionnels que par les jardiniers amateurs :

- Alternier les grandes familles de légumes telles que légumes racines et légumes feuilles ;
- Pratiquer les associations de cultures qui se protègent mutuellement (ex : chou fleur /céleri , melon/laitue, tomate/poireau...);
- Favoriser les variétés anciennes rustiques et résistantes pour limiter les maladies, virus et insectes ;
- Réduire les densités ;
- Utiliser les préparations à base de purin de diverses plantes très efficaces en préventif ;
- Pratiquer un paillage permanent du sol.

Jardiner sans pesticides, c'est aussi accepter certaines herbes spontanées tout en les contrôlant.

Les méthodes préventives pour le potager ou le jardin d'ornement

- Ne jamais laisser le sol nu, mais le maintenir couvert par du paillage de feuilles mortes, de tonte de pelouse séchée, de paille, de BRF (10 à 15 cm) ou des engrais verts.
- Ne pas laisser monter en graine les plantes indésirables (sénéçon, épilobe, rumex, chardon, laiteron ...) et éviter de disséminer les racines de liseron, chiendent, oxalis par le passage d'une fraise. Utiliser une bêche à dents.
- Repiquer dès que possible. En assurant une avance de végétation du légume sur les plantes indésirables, le repiquage s'avère une technique très efficace.
- Semer en rang pour pouvoir sarcler facilement et sortir de la parcelle les mauvaises herbes arrachées qui pourraient se réenraciner.
- Utiliser dans les rotations certaines cultures dites «nettoyantes» grâce à leur fort développement (courges), au mode de conduite qu'elles nécessitent (pommes de terre) ou aux substances inhibitrices que leurs racines sécrètent (seigle).

Les méthodes curatives pour désherber autour du jardin et de la maison

- L'eau bouillante est une solution efficace pour les allées et les abords des maisons (10 litres/20m²) ; cette méthode est très économique si on utilise les eaux de cuisson de la cuisine.
- Le désherbage thermique (non utilisé par nos témoins) est également intéressant à condition d'acquiescer les équipements à plusieurs car l'investissement reste onéreux.



Accepter certaines herbes spontanées tout en les contrôlant



Herbe facile à détruire à l'eau bouillante



Paillage des jardins d'ornement



Paillage du potager



Semis de variétés anciennes de tomates



Alternative aux intrants : le BRF

La technique du bois raméal fragmenté (BRF) pour se passer de pesticides et d'engrais dans nos jardins

Le bois raméal fragmenté est un amendement ligneux constitué de jeunes branches ou rameaux issus de la taille, de l'élagage ou de la coupe d'arbustes des familles de feuillus (pas de résineux). Ces rameaux broyés d'Octobre à Janvier sont épandus directement sur le sol du jardin sur une épaisseur de 3 cm et incorporés au printemps sur une profondeur de 10 cm.

Une série de réactions biologiques basées sur le travail des champignons qui vont digérer la lignine et la mettre à disposition du sol va aider à la création d'un écosystème très actif, semblable à celui d'un sous-bois, et qui va faire littéralement exploser la vie du sol.

Les résultats sont surprenants (stockage de l'eau, résistance à la sécheresse, rendements améliorés) et surtout résistance accrue aux ravageurs et maladies .

Jacky Dupéty est un des spécialistes français de cette méthode de culture et l'expérimente depuis quelques années sur son jardin biologique situé sur les causses arides du Lot.

« Dès la première année (2003) j'ai observé l'effet aggradant (NDLR : reconstituant du sol) du BRF dans mon potager et par exemple l'extraordinaire capacité des courgettes à ne pas souffrir de stress hydrique et à produire sans traitement chimique plus de 120 kg sur 12 pieds. J'ai remarqué la résistance inhabituelle des tomates au mildiou, la disparition des pucerons sur fèves, fraisiers, carotte, l'absence de doryphore sur les solanacées. Une des découvertes de l'université de Kiev (Ukraine) montre que les champignons qui dégradent le broyat de rameaux émettent des enzymes qui associés à l'humus sont directement assimilables par les plantes cultivées pour leur protection : l'armoire à pharmacie est dans le sol ! et non dans les traitements qui incitent les plantes à la paresse. »

Témoignage d'Emmanuel Marseille (AgroBio Périgord) issu d'expériences réalisées par des agriculteurs "bio" de la Dordogne :

« Cette technique du BRF permet d'obtenir des résultats remarquables à condition de respecter un cahier des charges: les bois broyés sont impérativement en sève, de diamètres variés et inférieurs à 45-50 mm ; les rameaux broyés sont épandus le plus rapidement possible sur le sol. En effet, l'utilisation de plaquettes de bois sec peut entraîner de multiples effets négatifs tels que la faim d'azote avec un déséquilibre C/N et le développement de maladies. Il convient donc d'être extrêmement rigoureux dans l'utilisation de cette technique. »



Utilisation dans le potager



Légumes produits sur BRF sans traitement

À NOTER

L'utilisation de BRF sur des sols très argileux et très humides peut parfois entraîner des excès d'humidité et un retard de réchauffement du sol.